1705, 3 mars – Quittance Anne Gagnon à Pierre Drouin
(Étienne Jacob)

1705
3 mars
quitt.
donnée
par anne
gagnon v.e
thibierge
a
pierre
Droüin

quitt.ce par
Le S.
françois
Lamy
a
pierre
droüin
dern jour
3 mars

1031

xx

1 3 mars
2 Par devant Estienne Jacob nottaire au com/
3 St Laurens et tesmoings apres nommes
4 fut presente anne gaignon veufve de
5 deffunct hipolitte thivierge demeurante
6 audit comté fem et heritiere de deffuncte
7 Robert gaignon la quelle a Recognü et confessé
8 avoir eu et receu de pierre drouin fils aussy
9 demeurant audit lieu a ce present acceptant
10 la Somme dedeux cent quarante livres en
11 monoye de Cartes ayant cours en ce pays
12 comptée payée et deslivrée Reellement
13 presence le dit nottaire la ditte Somme
14 ainsy payée pour La part et portion ~~du~~
15 deladitte anne gaignon En Le Somme de
16 deux mil cinquante livres faisant la
17 moittiée delaSomme quatre mil cent livres
18 prix dela vente faicte dune terre appartan
19 audit deffuncte Robert gaignon Scituee en
20 cette paroisse et aquise par le dit pierre
21 drouin dont et dela quelle Somme deux cent
22 quarante livres la ditte anne gaignon sest
23 conttanté et en tient quitte et descharge le dit
24 pierre drouin et tous autres Prometant &.
25 obligeant & Renonceant & faict au passe
26 audit comte en la maison Brespiterialle

27 de la Ste familles le troisiesme Jour de
28 mars Mil Sept cent cinq En presence du
29 Sieur francois lamy prestre et cure de
30 La ditte paroisse et de anthoine quenard
31 pris pour tesmoings qui ont Signes avec
32 La dite anne gaignon et ledit pierre drouin
33 a desclaré ne Scavoir escrire ny Signer de
34 ce Enquis Anne Gagnon
35 f. Lamy A. O. Quiniart
36 Primont

/lsh-2019

1705 3 mars

3 mars quit. dorsale par anne gaignon p. Hubierge a pierre drouin

quit. par les francois a pierre drouin dont jour 3 mars

1031

XX

Par devant Estienne Jacob notaire au comte
St Laurent et tesmoings ayres nommes
fut presente anne gaignon veufue de
deffunct trip. Hubierge demeurante
audit comte sur et heritiere de deffunct
Robert gaignon laquelle a recognu et confesse
avoir eu et receu de pierre drouin fils aussy
demeurant audit lieu a ce present acceptant
la somme de deux cent quarante livres en
monoye de bartos ayant cours en ce pays
comptee payee et deslivree reellement
presence ledit notaire ladite somme
a mis payee pour la part et portion de
de ladite anne gaignon en la somme de
deux mil cinquante livres faisant la
moitiee de la somme quatre mil cent livres
prix de la vente faicte dune terre appartenant
audit deffunct Robert gaignon sestuee en
celle paroisse et a quitte par ledit pierre
drouin dont et de laquelle somme deux cent
quarante livres ladite anne gaignon est
contente et en tient quitte et descharge ledit
pierre drouin et tous aultres promettant &
obligeant & renonceant & faict au pane
audit comte en la maison Brasiteriale

de la pe familler le troisiesme Jour de
mars mil sept cent cinq En presence du
sieur francois lamy prestre et cure de
ladite paroisse et de antoine guenard
pris pour tesmoings qui ont signes avec
ladite anne gaignoy et ledit Pierre drouy
a desclaire ne scavoir escrire ny signer et
le Enquis Anne Gagnon

f. Lamy

[illegible] Guimont

Primont

No 1032